

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

AVANCE SUR SUBVENTION
1989 - APMC (100.000 F)

DATE DE CONVOCATION

3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le 10 Novembre à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOS
DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjoints
M. BARBAT, M. le BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU - Mme CENAC
M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-
REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENOIT
Mme LAFAYE par M. TAP
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEOFFROY

M. le DEVIGNE

Il est proposé d'accorder à
l'APMC une avance sur subvention 1989 pour assurer le
bon fonctionnement de cette association durant le
premier trimestre de l'année 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. d'accorder une avance sur subvention au titre de
l'exercice 1989, de 100.000 F (cent mille francs) à l'APMC.

. Cette avance sera versée au début du mois de janvier
1989 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur
le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée
en 1989 par la Ville de ROYAN à l'APMC.

. Cette dépense sera inscrite au chapitre 945 article 657
du Budget Primitif de l'exercice 1989.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y. TAP